

Motion

Le Conseil communal :

considérant que dans l'introduction de son rapport d'activité 2015 le Service Logement de la Ville de Luxembourg rappelle que les demandes excèdent largement les offres et que par conséquent, les prix immobiliers augmentent et les possibilités pour les ménages à revenus modestes d'acquérir ou de louer un logement sur le marché privé diminuent progressivement ;

soulignant l'importance d'une politique volontariste pour le développement équilibré de la Ville ;

constatant que le déséquilibre entre logements et bureaux constitue depuis de nombreuses années le plus grand défi de notre Ville et est à l'origine de nombreux problèmes ;

regrettant que selon les données et projections publiées dans l'étude préparatoire PAG l'écart entre le nombre de résidents et le nombre d'emplois va en augmentant (en 2016 le nombre d'emplois dépasse de 33% celui des résidents et passe à 40% en 2020 avec 222.000 emplois sur 152.000 résidents) ;

se réjouissant du soutien accordé par la Ville à des projets de création de logements à prix abordables du « Fonds de logement » et de la « Société Nationale des Habitations à Bon marché » et de la bonne collaboration entre la Ville et l'« Agence Immobilière Sociale » ;

se félicitant des projets de logements sociaux, des logements à prix abordables, projets « Baulücken » et logements pour étudiants inscrits dans les budgets des dernières années ;

regrettant néanmoins que de par leur envergure ces projets cités au point ci-dessus ne fassent pas preuve d'une véritable politique volontariste en matière de construction de logements communaux ;

rappelant que dans sa déclaration 2011-2017 le collège échevinal s'est engagé à réaliser au moins un grand projet phare de constructions de logements à prix abordables ;

se félicitant des crédits conséquents au budget rectifié 2016 pour l'acquisition de terrains et d'immeubles bâtis ;

invite le collège échevinal

à convoquer régulièrement et conjointement les commissions consultatives des finances et du patrimoine et du développement urbain et de les charger de l'analyse des terrains disponibles et appartenant à la Ville pour la réalisation de grands projets de constructions de logements communaux. Ces derniers se composeront à la fois de logements sociaux locatifs ou destinés à la vente ainsi que de logements à prix abordables ;

à inviter la commission à élaborer et à proposer en coopération avec le Collège échevinal et les services concernés dans le cadre du budget de la Ville de 2018 au moins un grand projet phare tenant compte des critères cités ci-dessus ;

à réévaluer les critères d'octroi de logements sociaux et de logements à prix abordables ainsi que toutes autres aides communales au logement.

Pour le groupe socialiste

Marc Angel

